## BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

**SESSION 2024** 

ANNEXE 5 : Modèle d'attestation de stage 12

Logo de l'organisme d'accueil

## ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale : VOID TECHNOLOGIES
Adresse : 80 chemin des Maretiers - 81800 COUFFOULEUX
Adi Coste :
certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom : Gress Prénom : Manon
Né(e) le :06 /06 /2003 Sexe : F M
Adresse : 3 impasse du conventionnel, 81800, Rabastens
® . 0040407440
© : 0640127149 Mél : manongress68@gmail.com
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option SISR SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
Lycée Henri Matisse Cugnaux
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : <b>Du</b> / 01 / 2024 au / 09 / 02 / 2024
_
Représentant une <b>durée totale</b> de .5 nombre de semaines / <del>de-mois</del>
(rayer la mention inutile).
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au
moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un <b>montant total</b> de
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve
du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du
20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la Nom, fonction et signature de la personne
possibilité de faire valider celui-ci dans la <b>limite de deux trimestres</b> , représentant de l'organisme d'accueil sous réserve du versement d'une cotisation. <b>La demande est à faire</b>
par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur  Antoine ROQUES, Président de VOID TECHNOLOGIE
présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification percue. Les

informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des

